

# L'AVENIR de GUINGAMP

BULLETIN DE VENTES & LOCATIONS

Paraissant à Guingamp tous les Samedis

ABONNEMENTS (payables d'avance)

GUINGAMP ..... 3 fr. 50  
Département et limitrophes. 4 fr. 50  
Autres départements..... 5 fr. » »

ADMINISTRATION & REDACTION  
**TOULLEC & GEFFROY**  
IMPRIMEURS  
Place du Centre, 37, GUINGAMP

ANNONCES ET RÉCLAMES

ANNONCES JUDICIAIRES (la ligne) 20 cent.  
ANNONCES PARTICULIÈRES id. 25 cent.  
RÉCLAMES (la ligne) ..... 30 cent.

## PETITES NOUVELLES

A Saint-Servan, un individu resté inconnu a tenté de faire dérailler le tramway en posant un madrier en travers de la voie.

A Langourla, un ouvrier agricole pénètre dans la demeure d'une sexagénaire, vers 10 heures du soir et s'enfuit après l'avoir violentée d'odieuse façon. Le coupable, un nommé Sévère, est arrêté.

Surpris par un soldat de planton près d'une tente servant de magasin aux vivres, un voleur, soldat lui-même au 23<sup>e</sup> chasseurs alpins, a tué de deux coups de revolver le sapeur Féminier, du 7<sup>e</sup> génie, à Nice.

On vient d'écrouer à Brest un matelot du cuirassé *Vérité*, le nommé Aubin, qui faisait la propagande antimilitariste parmi ses compagnons du bord.

Au cours d'une discussion, un jeune cultivateur des environs d'Agon, a tué à bout portant, de deux coups de fusil, son père et sa mère. Le meurtrier s'est laissé arrêter sans résistance.

La commission de la marine a adopté le rapport de M. Le Bail, sur la proposition de M. Armez, tendant à modifier la loi sur les caisses de prévoyance.

Ulmo est arrivé à l'île de Ré où il attendra son départ pour l'île du Diable à bord du transport *Loire*.

La police de Cherbourg a arrêté une faiseuse d'anges, la femme Diguat qui a avoué avoir rendu à plusieurs femmes d'ouvriers, de ces services d'une nature spéciale.

Un ouvrier travaillant sur l'hospice de Pontchaillou, à Rennes, a été tué par la foudre. Deux de ses camarades ont été blessés très grièvement.

Au camp de Coëtquidan, la foudre est tombée sur un hangar abritant les chevaux du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie coloniale. Quatorze chevaux ont été atteints par le fluide dont 6 sont morts sur le coup.

A l'occasion du 14 juillet, le Président de la République accorde des grâces et commutations de peines à 626 condamnés détenus dans divers établissements pénitentiaires et civils de France, d'Afrique et des Colonies, en vertu de jugements de conseils de guerre de l'armée de terre.

A Cologne, un pont en construction sur le Rhin s'est effondré sur une longueur de 60 mètres, 70 ouvriers qui y travaillaient ont été précipités dans le fleuve. On compte treize morts.

A Couterne, près de Domfront, une cinquantaine de personnes ont été empoisonnées par l'absorption de lait. Sept d'entre elles sont mortes.

Un garde-barrière s'occupait d'ouvrir la barrière après le passage du train de Boulogne, près d'Arras, lorsqu'une automobile survenant à toute vitesse la renversa. Le garde-barrière a été tué sur le coup et a eu la poitrine défoncée.

A Rennes, une mère de six enfants s'est suicidée en se jetant dans la Vilaine, au bief de Saint-Hélier. La malheureuse était sujette à des troubles cérébraux.

A Brest, un employé à la gare de l'Ouest a été terrassé l'avant-dernière nuit par trois matelots, et fouillé. L'un des agresseurs a été arrêté.

Au cours de manœuvres dans l'embouchure de la Charente, le torpilleur 340 a abordé le 276. Les avaries sont peu graves.

## LE PARDON DE GUINGAMP

Rarement il nous fut donné de voir tant de monde au traditionnel pardon de Guingamp. Un temps magnifique a d'ailleurs favorisé la venue des nombreux étrangers, pèlerins, campagnards et citadins des villes voisines.

La coïncidence des courses de St-Brieuc nous a cependant privés de l'appoint très important des promeneurs de cette partie du département.

Néanmoins, on peut estimer à plus de quinze mille le nombre des arrivées dans notre ville dans la seule journée de samedi.

Dès le matin, tous les trains sont bondés de voyageurs, et depuis la gare jusqu'en ville, ce n'est qu'un long défilé de gens aux costumes les plus divers et aux couleurs les plus voyantes. Parmi eux on distingue beaucoup de marchands et de cultivateurs, venus pour la foire aux chevaux, une des plus renommées et des plus suivies de la Bretagne.

Sur la place du Champ-au-Roy, où se trouve l'exposition des machines agricoles, qui s'étend sur une longueur de deux cents mètres, tous les cultivateurs des environs se sont donné rendez-vous et suivent avec intérêt les expériences des divers instruments. Tout à fait dans le bas de la place, la foule suit d'un oeil attentif le travail d'un nouveau presseur à cidre, actionné par un moteur à pétrole, et sortant des ateliers de la maison Tanvez-Lever et fils, si bien connue dans toute la région.

Cette maison expose également des batteuses de différents modèles, des manèges, des moulins à pommes, des presseurs, des ventilateurs, des charnues, des coupe-ajones, etc.

A côté, se trouve le pavillon de la Maison Macé et Corvaisier, représentants de machines agricoles, rue St-Yves à Guingamp, dont la variété attire l'examen des curieux et des acheteurs.

Citons encore les expositions de M. Guyon, de Gourland, en Grâces; de M<sup>me</sup> Gélard, de la Roche-Derrien; de M. Naour, de Pabu, constructeur de charnues; de M. Naour, de St-Gilles-les-Bois; des maisons Lotz et Nassivet, de Nantes, dont les moteurs à pétrole, les locomobiles et les batteuses à grand travail étaient très admirés; de M. Léon Naour, de Plouha, avec ses différents modèles de secoueurs de paille; de M. Yves Penanhoat, constructeur au Moulin de la Ville, à Guingamp, avec sa Moto-agricole, si pratique et d'emplacement restreint; le moteur agricole de M. Fr. Penanhoat, de Guingamp; MM. Nomy et Veillé, de St-Brieuc; M. Boullé et M. Vallée, également de St-Brieuc; M. Le Corre-Jaguin, de Belle-Isle-Bégard, présentant également une série de moteurs et de machines agricoles des plus intéressantes.

Enfin, MM. Allain et Turquet, carrossiers à Guingamp, ont droit à une mention spéciale pour leurs différents modèles de voitures et charrettes.

Toutes ces expositions ont reçu la visite de milliers de personnes, qui ne reculaient pas devant le bruit étourdissant de ces diverses machines en mouvement. On nous annonce que beaucoup de cultivateurs ont été convaincus de leur utilité pratique, et que les achats ont été nombreux.

De la foire proprement dite, nous ne dirons pas grand chose, sinon que les transactions ont été très animées. Les prix, assez rémunérateurs, ont subi une légère hausse. A la gare des marchandises, les expéditions ont été nombreuses.

L'après-midi, sur le Vally, fa fête

foraine a eu un succès sans précédent.

La foule, avide de nouveautés, ne ménageait ni son entrain ni sa gaieté, et tous les établissements ne désemplissaient pas. Cependant, certains d'entre eux ont été plus favorisés, et parmi ces derniers, le Cinématographe Royal, le Cirque Glasner, le manège de chevaux de bois Audroin fils et le manège d'automobiles.

Les loteries, les confiseries et les jeux de toutes sortes ont eu leur bonne part de la faveur du public. Il est regrettable cependant que l'autorité compétente ne veuille pas suffisamment à la conduite de certains camelots, qui importunaient les passants et les badauds de leurs propositions les plus indécentes et de leur tenue presque odieuse. C'est surtout la nuit que ces industriels du vice exerçaient avec le plus de succès leurs talents pornographiques.

En ville, l'animation n'est pas moins grande.

Devant le porche de l'église, les marchands de cierges ont fait étalage sur tous les trottoirs. Les pèlerins se préparent à la procession. Et vers le soir, on ne rencontre plus que des promeneurs oisifs, contemplant d'un air intéressé ce commerce très prospère, que l'on ne rencontre que dans les grands centres de pèlerinages, à St-Anne d'Auray, au Folgoat, à Guingamp, etc.

Enfin, à la nuit tombante, toutes les maisons s'illuminent comme par enchantement. A chaque fenêtre, à chaque étage, au-dessous des oriflammes et des bannières, des milliers d'étoiles s'allument, et le coup d'oeil, à cette heure et dans le crépuscule qui s'attarde, est des plus saisissants. Certaines maisons ont rivalisé de zèle dans leurs décors; quelques-unes sont marquées d'une ligne de feux, et les rampes de gaz se prêtent à toutes les ingéniosités inspirées par la foi.

Devant l'église, la foule anxieuse attend la sortie de la procession, que pré-ide cette année M. Dubourg, archevêque de Rennes. A neuf heures exactement, la première bannière flotte au vent, encadrée de chaque côté par la masse des pèlerins, hommes, femmes et enfant, portant en main des cierges.

Et pendant deux heures, à travers les rues de la ville, la procession se déroule ainsi, aux chants des cantiques, sous les scintillements des lumières qui projettent leur leur blafarde sur les façades des maisons, et aux accords des musiques de l'Institution Notre-Dame et de la *Lyre Guingampaise*, alternant avec les marches les plus entraînantes des clairons et tambours du Patronage Charles de Blois.

Il est onze heures quand la procession rentre à l'église. En passant sur la Place du Centre, M. Dubourg allume les feux de joie que l'on y a placés à chaque extrémité, et bientôt vers le ciel trois immenses gerbes de flammes montent, légèrement poussées par la brise du soir vers les maisons avoisinantes.

Pendant qu'à l'église commence la messe de minuit spéciale pour les pèlerins, la foule, de plus en plus houleuse et serrée, se dirige de nouveau vers le Vally, où les différentes attractions recommencent la série de leurs séances, un moment interrompues pendant le défilé de la procession.

Jusqu'au petit jour, les représentations se sont succédées, au milieu du tintamarre et du bruit des orgues, jetant leurs notes criardes dans l'air calme de la nuit, aux quatre coins de la place d'ordinaire silencieuse.

Dimanche, même affluence de monde. Toute la jeunesse des environs était là, par couples heureux, riante et

animée, s'amusant d'un rien, les filles ayant mis leurs plus beaux atours dont les couleurs vives et chatoyantes allaient forcer l'admiration des soupirants.

De nouveau les établissements forains ont été trop petits pour contenir la curiosité de ce flot humain, avide de spectacles inconnus, et répandant sur tout ce petit monde de travailleurs la manne des gros sous péniblement gagnés en des exercices fatigants et le plus souvent non exempts de péril.

La fête s'est continuée jusqu'à deux ou trois heures du matin, sans incidents, et si d'aucuns aspiraient à un repos bien mérité, la majeure partie se félicitait d'avoir passé une bonne et agréable journée.

Lundi, il y avait un peu moins de monde, mais l'animation et l'entrain n'ont pas fait défaut pour autant. C'est le dernier jour du pardon, où viennent tous ceux qui n'ont pas eu de loisir les deux jours précédents. C'est aussi le jour où les commerçants de la ville peuvent prendre leur part de la fête. Ils ne se font pas prier en l'occurrence, et la joie est leur seul souci.

Maintenant, le pardon est fini. Les forains sont allés vers d'autres lieux, contents de leurs recettes et se promettant bien de revenir l'an prochain.

X...

## CHRONIQUE LOCALE

### ÉTAT CIVIL DE GUINGAMP

Du 3 au 10 Juillet 1908

NAISSANCES. — Cécile-Marie-Genève de Farcy de la Ville-du-Bois. — Evarista Lopez. — Jean Le Roux.

MARIAGE. — Néant.

DÉCÈS. — Pierre-Marie Pierre, 67 ans, laboureur, veuf de Marie-Yvonne Pierrès. — Yves-Marie Le Nay, 67 ans, cantonnier, veuf de Marie-Perrine Pellan. — Amateur Amourette, 77 ans, veuf de Victoire Sommier.

### Mairie de Guingamp. — Avis

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Mars 1908, la ville de Guingamp a organisé une caisse des écoles, conformément à la loi du 28 mars 1882.

Le but de cette création est de faciliter et d'encourager la fréquentation des écoles publiques par les élèves indigents, en fournissant gratuitement à ceux-ci, les fournitures classiques, des repas chauds pendant l'hiver et certains vêtements.

L'acquisition par la ville, en grandes quantités, de livres qui pourront se vir plusieurs années et des autres fournitures classiques, permettra à la caisse des écoles de faire des marchés avantageux dont pourront bénéficier les élèves dont l'indigence n'est pas reconnue.

L'article 4 des statuts de la caisse des écoles autorise l's élèves non indigents à être membres souscripteurs de la caisse des écoles moyennant un versement annuel de 5 fr. Les parents qui ont plus de deux enfants fréquentant les écoles élémentaires communales ne paieront que 2 fr. 50 pour chaque enfant au delà de deux. — Aux termes du même article, le titre de membre fondateur est acquis par un versement unique de 30 francs.

L'inscription comme membre souscripteur de la caisse donne aux élèves non indigents le droit aux mêmes fournitures que les indigents, les livres restant la propriété de la ville devront

être rendus à la fin de l'année scolaire. Les élèves étrangers à la ville pourront être membres souscripteurs. La liste des membres souscripteurs sera présentée à domicile; les parents adhérents voudront bien signer en regard de leur nom.

Le paiement des cotisations sera fait entre les mains du trésorier de la Caisse des écoles.

Le comité de la Caisse sera chargé de l'acquisition des fournitures et réglera le mode de distribution.

Le Maire, J. LORGERÉ.

#### Nomination

M. Le Floch, facteur chef à la petite vitesse des chemins de fer de l'Ouest, vient d'être nommé sous chef de gare à Bréauté-Beuzeville (ligne Paris-Le Havre).

#### La foire du Pardon

Très fournie en bestiaux et chevaux, la foire de samedi a été fort belle. Les marchands nombreux ont fait subir une hausse sensible aux cours. Les chevaux de 3 à 6 ans se vendaient 680 à 950 fr., les étalons de 850 à 1200 fr.; les poulains de deux ans, 450 à 600 fr.; les bonnes vaches de rapport 180 à 260 fr.; les génisses d'un an et les taurillons 100 à 170 fr.; les porcelets 57 à 60 fr. 50 le couple; les porcs gras, 50 à 54 fr. les 50 kilos; les moutons 15 à 20 fr. 50.

**Foires de la semaine.** — Lundi 13, Bulat-Pestivien, Mûr, Plémy, Plestan, Quintin, St-Gilles-du-Méné; mercredi 15, Plouaret, Plourhan, Uzel, Vieux-Marché; jeudi 16, La Chèze, Gomené; vendredi 17, Loguivy-Plougras.

## L'ARRONDISSEMENT

### Récompenses pour Œuvres post-scolaires

Médaille de bronze, M. Ménard, professeur d'agriculture à Guingamp; Rappel de médaille d'argent, M. Charles Colvez, à Ploumagoar; Rappel de médaille de bronze, Mme Tilly, à St-Agathon; Dons de livres, Mme Le Men, à Bourbriac, et Le Barzic, à Carnoët; Rappels de dons de livres, M. Julou, St-Agathon, et Mlle Gouriou, à Plouëc.

### Belle-Isle-en-Terre. — Un sauvetage.

M. Joseph Lesjou, cantonnier, a retiré du petit canal de dérivation de la rivière Le Guer, passant derrière l'église, Mlle Marie Le Goff, âgée de cinq ans, et fille du sacristain, qui y était tombée accidentellement en s'amusant avec des camarades.

Quoique l'eau ne soit pas très profonde, cette petite fille étant tombée sur la tête, aurait été infailliblement noyée sans le dévouement de son sauveur, qui lui a aussitôt prodigué des soins énergiques qui l'ont ramené. Nos sincères félicitations.

### Les Fêtes de Locmaria

Ces fêtes se tiendront les 18, 19, 20 et 21 juillet.

Le programme comporte : Le 18 juillet, retraite aux flambeaux, illuminations, feu d'artifice.

Le 19. — Bal champêtre, départ du cortège pour Loc-Maria, etc.

Le 20. — Tir, courses de chevaux, courses aux bagues, danses au son du biniou, etc.

Le 21. — Grandes luttes, prix en espèces et un taureau; courses de bicyclettes avec prix en espèces, jeux divers, danses bretonnes, etc.

### Sainte-Tréphine. — Aux Assises

Hamonou (Gildas-Marie), âgé de 19 ans, domestique de ferme, mais vivant presque en état de vagabondage, et quittant au bout de quelques jours les personnes qui consentaient à l'employer, se trouvait le 9 juin dernier à Sainte-Tréphine, au service de M. Besco, cultivateur. Il fit la rencontre de la jeune Augustine H..., seulement âgée de 12 ans, se précipita sur elle et se livra sur sa personne aux violences les plus graves.

Il menaça même de la tuer, si elle continuait à crier.

Au point de vue de la probité, Hamonou avait aussi la plus mauvaise réputation, et il est soupçonné d'avoir commis bien des indélicatesses.

Il fut déjà condamné pour vol et coups sur la personne d'une petite fille.

On le soupçonna fort d'avoir mis le feu à une lande; il prit la fuite à la suite de cette affaire.

Sept témoins ont été entendus dans cette affaire.

M. Merlin substitut du procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

M<sup>e</sup> L'Allour, avocat, présentait la défense de l'accusé, qui a été déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes et condamné à trois ans de prison.

### Gurunhuël. — Fête nationale

Voici le programme des réjouissances publiques qui seront organisées à Gurunhuël, le mardi 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale :

Dans la matinée, jeux de boules, les gagnants recevront du tabac. — A partir de 3 h. précises : Course de vélocipèdes, 2 prix; Course de chevaux, au galop, 3 prix; Course d'enfants au-dessous de 15 ans, 3 prix; Course d'hommes, 3 prix; Course de vieillards au-dessus de 60 ans, 3 prix; Course de femmes, ayant une potée d'eau sur la tête, 3 prix; Course de chats, 3 prix; Perche, civière, etc., prix divers. — Dans la soirée, bal champêtre, illumination à giorno, grand feu d'artifice.

### Maël-Carhaix. — Pendu

M. Yves-Marie Guillerm, 39 ans, agriculteur au village de Kerogniou, s'est pendu le 6 juillet, dans le grenier de son habitation. On ignore les motifs de cette détermination.

### Kerpert. — Sinistre

Lundi dernier, un violent orage a éclaté dans la région, où la foudre est tombée en plusieurs endroits. Une meule de paille de 2.000 kilos, sise près l'aire de la ferme de M. Hervé, cultivateur à Kergist-Lan, a été incendiée par la foudre. Le fermier subit 250 fr. de pertes non assurées.

### Pont-Melvez. — Fête nationale

Le mardi 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale, des réjouissances publiques seront organisées au bourg de Pont-Melvez. En voici le programme :

A 3 heures précises, courses de vélocipèdes : 1<sup>re</sup> course, internationale, 3 prix; 2<sup>e</sup> course, réservée aux coureurs domiciliés dans la commune, 4 prix. — Courses de chevaux : 1<sup>re</sup> course, au trot, 3 prix; 2<sup>e</sup> course, au galop, 3 prix; 3<sup>e</sup> course, au trot, réservée pour les chevaux de la commune, 3 prix. — Courses à pied pour hommes et enfants. — Perche, civière, jet de la pierre, etc. — Grand feu d'artifice, illuminations, bal champêtre.

### Goudelin. — Assurances mutuelles

Le bureau de l'Assurance Mutuelle contre la mortalité des chevaux prévient les intéressés que la Commission chargée de fixer la valeur des chevaux à assurer et de recouvrer le paiement des cotisations, se trouvera le mercredi 15 juillet dans les localités suivantes, aux lieux et heures indiqués ci-dessous : Goudelin, place du Bourg, de 8 h. à midi; Bringolo, place du Bourg, de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2 du soir; St-Jean-Kerdaniel, place du Bourg, de 3 h. 1/2 à 5 heures du soir.

Les cultivateurs qui désirent faire assurer leurs chevaux sont invités à les présenter à la Commission, dans leur localité respective, aux heures indiquées ci-dessus.

Ceux de Plouagat pourront les présenter à Bringolo ou à Saint-Jean-Kerdaniel.

La Société a maintenu à 1 0/0 la prime à payer sur la valeur des animaux et réglera les pertes à raison de 60 0/0.

### Pédervec. — Fête patronale

La fête patronale de Pédervec aura lieu le dimanche 19 et lundi 20 juillet.

Le lundi, à 7 heures du matin, il y aura distribution de pain aux pauvres de la commune.

Il y aura pendant les deux jours de nombreux jeux.

### Bourbriac. — Foire et fêtes

La foire du 1<sup>er</sup> juin ayant été très forte, surtout en bêtes à cornes, le comité encouragé par ce résultat s'occupe de faire paraître la troisième foire qui cette année aura lieu le mardi 21 juillet.

Rien ne sera négligé pour rendre cette foire aussi forte que les précédentes.

Comme toujours, un service de voitures sera organisé pour prendre et reconduire les marchands aux gares de Guingamp et de Moustéris.

La veille de la foire auront lieu les

fêtes de Bourbriac; on réserve quelques divertissements pour le jour de la foire.

Le programme n'est pas encore définitivement arrêté.

### Rostrenen. — Election annulée

Le Conseil d'Etat a annulé l'élection au Conseil général du canton de Rostrenen (Côtes-du-Nord), à la suite de laquelle M. Barbier avait été proclamé élu le 28 juillet 1907, contre M. Cazin d'Honinethun.

### Saint-Nicolas-du-Pélem. — Neuf vaches foudroyées

Lundi vers 8 h. du matin, la foudre est tombée dans une prairie et a tué six vaches appartenant au fermier Bertho et trois à Mme Desjars. La gardeuse a eu les cheveux et les sourcils brûlés par le fluide.

### Brevet supérieur

Voici la liste des jeunes filles et des jeunes gens définitivement admis :

M<sup>lles</sup> Barbot, Bauchian, Bichemin, Bidan, Bourgin, Calvez, Corbel, Cotty, Dreaux, Dufertre, Feillet, Gallerand, Gelin Guyomar, Hervé, Hena, Huillou, Kerguévat, Le Bars, Le Berre, Le Bihan, Le Bohec, Le Pabon, Le Clère, Lécuycer, Le Glud, Le Goff, Le Guillemic, Le Judec, Le Louarn, Le Moal, Le Poncin, Le Roux, Le Roy, Le Solleuz, Le Vally, Martin, Merrien, Michel, Maria Ollivier, Marthe Ollivier, Pincemin, Prigent, Riou, Rouillé, Tassel, Maria Thomas, Toquer, Turmel, Valot.

MM. Béquet, Burlot Trémeur, Burlot Jean-Louis, Clairon, Cochet, Collin Collet, Conan, Corbel, Cottin, Deffin, Delaplace, Derrien, Gémin, Guyomard J.-Bapt., Hamon, Jouan, Kerhulu, Le Berre, Le Bescont, Le Diner, Le Due, Le Galès, Le Guen Joseph, Le Guen Henri, Le Léard, Le Quéré, Le Roland, L'Hôtelier, Nicolas, Pignochet, Pochat, Robin, Savéan, Sévégrand, Tanguy, Tardivel, Tassel Rodolphe, Tassel Francis, Tilly, Yvergnaux.

### Pour les victimes de l'orage

M. Ollivier, député de Guingamp, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à ouvrir au ministère de l'Agriculture, sur l'exercice 1908, un crédit extraordinaire de 200 000 fr.

Ce crédit est destiné à venir en aide aux victimes des orages qui dévastèrent, les 26 et 27 juin, plusieurs communes des cantons de Callac et notamment celle de Carnoët.

M. Limon, député de Saint-Brieuc, a déposé également une demande de crédit de 200.000 francs, pour venir en aide aux habitants de L'Hermitage-Lorges, cruellement éprouvés par l'orage du 29 juin.

### Manœuvres d'automne 1908

Les réservistes non gradés convoqués à la date du 24 août prochain, pour les manœuvres, peuvent demander l'autorisation d'amener avec eux des chevaux d'attelage. Ces réservistes seront payés d'une allocation fixée en principe à 6 francs par cheval et par jour à titre de frais d'allocation. S'ils justifient des aptitudes nécessaires, les propriétaires des chevaux pourront être chargés de la conduite des fourgons.

Les réservistes du 48<sup>e</sup> qui se trouvent dans ces conditions et qui désirent présenter des chevaux d'attelage adresseront leur demande au colonel du 48<sup>e</sup> régiment à Guingamp, avant le 25 juillet. Ceux qui recevront l'autorisation d'amener des chevaux, devront signer une convention, leur convocation sera retardée de quelques jours et reportée à l'avant-veille du départ pour les manœuvres.

### C<sup>e</sup> des chemins de fer des Côtes-du-Nord. — Avis au public

La Compagnie des Chemins de Fer des Côtes-du-Nord informe le Public qu'elle délivre, à titre d'essai, les Dimanches et jours fériés, pendant les mois de Juillet, Août et Septembre, des billets de bains de mer de 2<sup>e</sup> classe à destination de St-Quay, dans les stations et arrêts de Guingamp, St-Agathon, Le Merzer, Pommerit-le-Vicomte, Rangaré et Goudelin, au prix de 1 fr. 50, aller et retour.

#### Observations importantes

Ces billets ne sont valables que pour le jour où ils sont délivrés, et seulement pour le parcours complet et sans arrêt entre la gare de départ et Saint-Quay et retour. Ils ne don-

ront droit à aucune franchise de taxe pour le transport des bagages.

Leur vente, échange ou non par les Voyageurs, est absolument interdit.

## LA RÉGION

### Loudéac. — Accident de bicyclette

Un accident grave s'est produit lundi matin, sur la route de La Motte à Loudéac. M. Louis B... revenait à bicyclette des fêtes de La Motte, lorsqu'en descendant une pente rapide et dangereuse, celle du Gué-Lareux, il perdit ses pédales et tomba de machine.

Relevé sans connaissance, M. B... a été transporté en voiture à son domicile, où il a reçu les soins d'un docteur. Il porte une blessure profonde à l'arcade sourcilière droite. En outre, il a une épaule et une jambe luxées et un bras cassé.

### Caouénnec. — Vol et abus de confiance

Anne Marie Toudic, femme Malo, était employée es jeudis au marché de Lannion depuis une douzaine d'années par M. Bricquier, négociant à Tréguem, comme journalière.

Depuis longtemps M. Bricquier trouvait que son beurre lui revenait à cher. En effet, la femme Malo avait pris l'habitude, pendant que celui-ci dinait, de venir remplir son panier de beurre. M. Bricquier ayant été averti que sa journalière revenait après son départ prendre du beurre n'a pas manqué le jeudi suivant d'arriver à temps; déjà elle avait dans son panier une motte de 7 livres.

Elle vient d'être condamnée par le tribunal correctionnel de Lannion à 8 jours de prison et aux dépens sans sursis.

### Pludual. — Deux arrestations

Le 2 juillet la gendarmerie de Plouha a opéré deux arrestations à la Vi-le-Neuve en Pludual, sur mandat d'amener de M. le juge d'instruction de St-Brieuc.

Il s'agit de Marie-Françoise Le Cavorzin, âgée de 32 ans, et de Louis Jourdan, 35 ans, tous deux inculpés de vols.

### Plounévez-Moëdec. — La foudre

La foudre est tombée à Plounévez-Moëdec sur une écurie appartenant à J.-M. Guillou, cultivateur à Kerguéven en Plounévez-Moëdec. L'écurie a été complètement détruite.

Deux juments s'y trouvaient. L'une d'entre elles a été renversée et a été retrouvée dans cette position. L'autre n'a eu aucun mal.

Cinq cents kilos de foin, qui se trouvaient dans le grenier au-dessus de l'écurie ont été la proie des flammes.

### Mûr. — Incendie

Deux ou trois hectares du bois de Camel, appartenant à M. de Janzé, ont été détruits par un incendie dû, à n'en pas douter, à la malveillance.

L'alarme fut donnée par M. Ely Monbet, sculpteur à Carrel mais sept personnes seulement arrivèrent pour porter secours; il leur fallut près de trois heures et demie pour arrêter les progrès de cet incendie qui eut pu devenir extrêmement grave.

### Tréguemur. — Incendie

Le feu a pris accidentellement dans un bâtiment servant de boulangerie à M. Antoine Mottais. Les dégâts s'élevèrent à environ 1,045 fr. Il y a assurance.

### Quintin. — Suicide

Jeudi soir, on a trouvé pendu dans son grenier, M. Dutertre, Jean, 64 ans, tisserand, rue des Croix-Jarrots, qui depuis mardi n'avait pas été vu. Il vivait séparé de sa femme.

### Binic. — Aux assises

Georges Durand, âgé de 22 ans, originaire de Binic, domestique de ferme, sans domicile fixe, était accusé de deux odieux attentats à la pudeur, l'un sur une jeune fille et aujourd'hui âgée de 15 ans, et l'autre sur un petit garçon âgé de trois ans.

Durand, après avoir nié les faits, avait pris la fuite. Repris quelques mois après, il nia encore, puis se contenta de déclarer qu'il avait agi sous l'empire de l'ivresse et ne se souvenait plus de rien.

L'accusé a déjà des habitudes d'ivro-

gnerie. En effet, paresseux et sournois, il est d'aspect peu sympathique.

Six témoins ont été entendus dans cette affaire.

Le ministère public, M. Merlin, substitut, a conclu à la condamnation, sans s'opposer à l'admission des circonstances atténuantes.

M<sup>e</sup> Bayol, avocat, défenseur, a demandé l'acquiescement de son client sur le premier chef d'accusation; il a aussi demandé aux jurés d'écarter la circonstance aggravante de domestique du père de la plus jeune des victimes.

Le jury a répondu affirmativement sur toutes les questions, sauf sur celle concernant cette aggravation de serviteur à gages, et a accordé les circonstances atténuantes.

Durand a été condamné à 4 ans de prison.

#### Saint-Brieuc. — Tué au Maroc

Le paquebot postal *Medjerba* est arrivé à Port-Vendres, venant d'Oran et ramenant le corps du soldat Ponto, du 1<sup>er</sup> étranger, mort au Maroc. Les honneurs militaires ont été rendus.

Le corps a été dirigé sur St-Brieuc.

#### Yfiniac. — Enfant sous automobile

Lundi, M. Tézé, marchand de vins à Dol, revenait en automobile des courses de Saint-Brieuc, quand en arrivant à Yfiniac il a rencontré des enfants qui s'amusaient sur la route.

L'un d'eux, Guinard, Louis, âgé de 7 ans, ayant voulu traverser la route, a été tamponné. Il a eu la cuisse droite fracturée. A moins de complications, la vie n'est pas en danger. Il a reçu les soins du docteur Oneil.

#### Saint-Quay-Portrieux. — Découverte d'un cadavre

Inquiets de n'avoir pas vu depuis le 2 juillet la nommée Marie-Thérèse Humbert, ménagère à la rue Louais, en Saint-Quay-Portrieux, des voisins pénétrèrent dans sa maison et la trouvèrent étendue sur son lit ne donnant plus signe de vie.

Le docteur Duchêne, appelé, a conclu à une mort naturelle. On croit qu'elle a succombé à une congestion occasionnée par l'alcool.

#### Les régates

Les régates de Saint-Quay-Portrieux sont fixées au dimanche 23 août 1908.

#### Le Vieux-Bourg. — Vache volée

Une vache appartenant à M. Raoult, cultivateur au village de Kerramel, a été volée par un individu que l'on avait vu rôder dans le pays.

#### Lamballe. — Accident de voiture

Mercredi soir, vers six heures, le cocher de M. de la Belleissue revenait de la gare de Lamballe, où il était allé chercher la famille de son patron, quand arrivé au Pont-Perrin, en Maroué, les deux chevaux attelés à l'omnibus eurent peur de l'automobile conduite par M. Urfié. Les chevaux s'emballèrent et la voiture passant sur un tas de pierres, les voyageurs furent projetés à terre. Dans la chute, le cocher ainsi que deux dames ont reçu de sérieuses contusions et ont dû être reconduits à leur domicile en automobile par M. Urfié.

M. le docteur Lugand leur a prodigué ses soins.

#### Lannion. — Empoisonnement

M. L. M., demeurant à Lannion, s'est empoisonné accidentellement en absorbant du sel d'oseille. Il résulte de l'enquête faite par le commissaire de police, que M. L. M., était allé la veille chez un pharmacien de la ville et avait demandé du sel d'oseille pour détacher. Ce produit lui avait été remis dans un paquet portant l'étiquette rouge réglementaire, et par conséquent le pharmacien n'a commis aucune erreur. Seul M. L. M., peut être responsable de ce regrettable accident.

#### Maroué. — Grand incendie

Deux maisons d'habitation couvertes en paille, des écuries, hangar, cellier sont devenus la proie des flammes. Le feu a été aperçu vers 4 h 1/2 du matin le jeudi 2 juillet.

Malgré de prompts secours, on n'a pu sauver que très peu de chose du mobilier. L'un des sinistrés, M. Soré, n'était pas assuré; mais M. Langlais avait assuré son mobilier.

On ignore les causes de l'incendie.

#### Lanfains. — Incendie

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, la foudre est tombée sur les écuries de la ferme de la Ville-Auray, appartenant à M. Yves Méléard, à Lanfains. Les écuries et le foin qui se trouvait dans le grenier ont été brûlés. Les pertes s'élèvent à environ 3,000 francs. Le bétail est sauvé.

Etudes de M<sup>e</sup> Yves LE ROUX, avoué à Guingamp, et LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte.

## VENTE

PAR

### LICITATION JUDICIAIRE

**ADJUDICATION le JEUDI 30 JUILLET 1908, à dix heures du matin, en l'une des salles de la Mairie du Merzer, et par le ministère de M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte, commis à cet effet.**

Designation des Biens à Vendre  
LOT UNIQUE

En la commune de LE MERZER

Aux dépendances de Kernial

LE LIEU DE MEZ-AN-AVALEN

Comprenant :

1<sup>o</sup> Maison d'habitation en maçonnerie sous ardoises, ayant deux appartements au rez-de-chaussée et grenier au-dessus, étable et écurie de mêmes construction et couvertures, en son pignon couchant et dans le même alignement; au midi de ces édifices, grange en maçonnerie, sous ardoises, avec grenier; contre la longère nord de cette grange, soue à porcs en appentis, aussi sous ardoises, puits et les pièces de terre dites Parc ou Mez-an-Avalen et Parc-ou-Foën, actuellement réunies.

Ces immeubles se joignant et contenant en totalité, après déduction de l'emprise de la voie ferrée 87 ares 30 centiares, sous sol d'édifices, cour, aire à battre et labour planté de pommiers, sont compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 366 et 367 p section C, et ont fossés ou clôtures au nord sur chemin de Kernial à Saint-Yves, et petite partie au nord-est sur Monfort et donnant du couchant sur mineurs Gillot, du levant sur Jeanne-Marie Allanet et du nord sur Monfort et sur Parc-Hir ci-après :

2<sup>o</sup> La pièce de terre dite Parc-Hir, divisée en 2 parcelles par la voie ferrée départementale Guingamp-Plouha, comprise au cadastre sous le n<sup>o</sup> 371 section C pour une contenance de 69 ares 60 centiares, sous labour, déduction faite de l'emprise de la voie ferrée, ayant fossé au midi sur Parc-ou-Foën et Mez-an-Avalen ci-dessus, donnant du sud-est sur Monfort, de Saint-Agathon et des autres parts sur enfants Gillot;

3<sup>o</sup> Parc-ar-Prat, section C, contenant 52 ares, sous labour, ayant fossés au cerne que du midi, donnant des nord et couchant sur Monfort, qui lui doit passage en toute occurrence, du levant sur Thierry et du midi sur Jean-Marie Garff et Jeanne-Marie Allanet;

4<sup>o</sup> An-Issue ou Issue-Guernezou-Pont, 90 ares environ, sous veillon et lande, donnant du levant sur chemin rural de Kerviniou à Kermeuret, du nord sur chemin de Kerviniou au bourg du Merzer, du midi sur enfants Minier, de Châtelaudren, et du couchant sur M. Robillard, de Guingamp.

Mise à prix : Cinq mille cinq cents francs, ci..... 5,500 fr.

NOTA. — Le notaire commis est autorisé à faire telles divisions qu'il jugera utiles.

Cette vente a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Guingamp en date du 2 juillet 1908, rendu contradictoirement,

Entre :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Philomène Allanet, en privé et M. Eugène Pleinfossé, son mari, en autorité et en privé, chef de gare, les deux demeurant à Saint-Georges-Buttavent (Mayenne); 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne-Marie Allanet, en privé et M. François Floury, son mari, en autorité et en privé, cultivateurs, demeurant ensemble au Merzer; 3<sup>o</sup>

M. Emile Allanet, célibataire majeur, militaire en activité de service à Médéah (Algérie), domicilié de Corseul; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Aimée Allanet, en privé, débitante de boissons et M. Francis Méheust, son mari, en autorité et en privé, mécanicien, les deux demeurant à Corseul; demandeurs ayant pour avoué M<sup>e</sup> Yves LE ROUX, dont l'étude est sise à Guingamp, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 28;

Et :

1<sup>o</sup> M. Louis Allanet, célibataire majeur, quartier-maître fourrier à bord de l'Alger, domicilié de Corseul, pris tant en privé qu'au nom et comme tuteur datif de Angèle-Louise-Emilie-Marie Allanet, sa sœur mineure, née du mariage de leus Jean-Marie Allanet et Louise Letord; 2<sup>o</sup> M. Guillaume Mercier, fournisseur, demeurant au bourg de Le Merzer, pris en sa qualité de tuteur datif des mineurs : François-Marie; Hippolyte-Marie; — Louis; — Aline-Françoise; — Yves et Guillaume-Eugène Gillot, enfants nés du mariage de leus François-Marie Gillot et Marie-Louise Allanet, défenseurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> CAHIERRE.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé pour y parvenir par M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte, et déposé en son étude où toute personne peut en prendre connaissance.

Et en présence ou eux dûment appelés des subrogés-tuteurs des mineurs Allanet et Gillot prénommés.

Guingamp, le 8 juillet 1908.

L'Avoué poursuivant,  
Yves LE ROUX.

Enregistré à Guingamp le 8 juillet 1908, folio 44, case 23 Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes trente-huit centimes.

CONAN.

**A VENDRE ou A LOUER de suite, en la Commune de Pabu, le MOULIN DE RUGAER,** comprenant :

MAISON servant d'habitation et de cage à moulin; écurie et crèche au bout midi; un cellier contre la longère levant de la maison, le tout sous ardoises; hangar et deux soues à porcs au couchant de la cour; jardin de 3 ares 40 avec fossés au cerne, derrière les édifices; autre jardin d'environ un are au midi de la cour; le Verger-Bian, contenant 33 ares 70 centiares, avec fossés aux levants et nord; le Verger-Bras, contenant 55 ares 60 centiares; an Enezec, contenant 5 ares 70, avec fossés au cerne.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Michel TILLY, rue de Tréguier, 47, à Guingamp.

Etude de M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte

**VENTES de Meubles et de Récoltes.** M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte, procédera aux ventes ci-après :

II. Le **Lundi 13 Juillet** prochain, à 1 heure de l'après-midi, à Kercongard, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête de la veuve et des enfants d'Yves Goaziou : 4 hectares de froment, 4 hectares d'avoine et objets mobiliers, notamment voiture, char-à-bancs, paille, instruments aratoires, etc.

III. Le **Mardi 14 Juillet**, à 1 heure de l'après-midi, à Toul-ar-Hoat, en Pommerit-le-Vicomte, après décès de François Le Calvez, à la requête de sa veuve et de ses enfants : 4 hect. de froment, 5 hect. d'avoine, 60 ares d'orge, 72 ares de lin, 600 bourrées d'ajonc, voiture, charrette, tombereau, machine à battre à manège, secoueuse de paille, ventilateur, trieur, etc.

IV. Les **Dimanche 19 et Lundi 20 Juillet**, à 1 heure de l'après-midi, à Traou-Hubert, en Le Merzer, à la requête de Mme veuve Monfort, et de ses enfants, pour cause de cessation de culture : 8 hectares de froment, 9 hectares d'avoine, 72 ares d'orge, 72 ares de lin, machine à battre système Quéréel, ventilateur, pressoir et fûts, charrettes, char-à-bancs, voiture, herse canadienne, extirpateur, et autres instruments aratoires, bestiaux dont six chevaux. — La vente commencera par les récoltes.

V. Le **Mardi 21 Juillet**, à 2 heures de l'après-midi, à Kerivoa, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des légataires de Rose Nicolas : 1 hectare de froment, 1 hectare d'avoine, et 1 hectare de blé noir.

VI. Le **Jeudi 23 Juillet**, à Lan-Kerpuns, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des époux Guillaume Calvez : 4 hectares de froment, 4 hectares d'avoine, 1 hectare de lin, 1 cheval de

2 ans, poulain laiteron, fagots et autres objets mobiliers.

VII. Le **Dimanche 26 Juillet**, à 1 heure de l'après-midi, au Cosquer, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête de M<sup>me</sup> Veuve L'Ollivier, pour cause de cessation de culture : 5 hectares de froment, 5 hectares d'avoine, 48 ares d'orge, 124 ares de lin et divers objets mobiliers.

VIII. Le **Lundi 27 Juillet**, à 1 heure de l'après-midi, au lieu de Saint-François, en la commune de Pommerit-le-Vicomte, à la requête de Roland Treust et de ses enfants, après cessation de culture : 4 hectares 50 ares de froment, 4 hectares 50 ares d'avoine, orge, ainsi que divers objets mobiliers.

IX. Le **Mardi 28 Juillet**, à 1 h. de l'après-midi, à Kergrec'h-Milin, au bourg du Merzer, à la requête de Mme Veuve Jean-Pierre Le Page et de ses enfants, pour cause de cessation de culture : 350 ares de froment, 350 ares d'avoine, 48 ares d'orge, 24 ares de lin.

X. Le **Mercredi 29 Juillet**, à 2 heures, à St-Yves, en Le Merzer, et à 3 h. à Keroualzé, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des héritiers de François Boulbin : Lit, armoire, outils et foin à St-Yves, froment, avoine et blé-noir à Keroualzé.

XI. Le **Dimanche 2 Août**, à 1 heure, à Guern-Vian, en Le Merzer, à la requête d'Yves Le Clech, après cessation de culture : 224 ares d'avoine, fûts, pressoir, jument, vaches, porcs, deux charrettes, voitures, instruments agricoles, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp

**ADJUDICATION VOLONTAIRE** Le **Lundi 20 juillet** 1908, à 2 heures de l'après-midi, en la salle de la Mairie de St-Péver, et par le ministère de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp,

En la Commune de Saint-Péver. — 1<sup>er</sup> lot : au Bourg, à l'intersection de l'ancienne route de St-Péver à Guingamp et de la nouvelle route de Saint-Péver à Bourbriac et à Guingamp, **une Belle Propriété**, consistant en :

1<sup>o</sup> Maison d'habitation comprenant 2 pièces au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, construite en maçonnerie sous couverture d'ardoises; 2<sup>o</sup> cour devant la dite maison; 3<sup>o</sup> écurie en maçonnerie sous ardoises au couchant de la cour; 4<sup>o</sup> petit hangar sous ardoises au pignon nord de l'écurie; 5<sup>o</sup> Retraite à porcs sous ardoises en son pignon midi; 6<sup>o</sup> pompe avec puits; 7<sup>o</sup> au levant de la maison passage conduisant au jardin ci-après; 8<sup>o</sup> jardin planté au nord et derrière la maison contenant environ 12 ares, ayant fossés nord et couchant. Le tout se tenant, joint du levant à M. Sommier, du bourg, du couchant à M. Péver Le Page, du bourg, du nord à M. Le Gonidec de Tressan et du midi sur route.

2<sup>o</sup> Lot : aux dépendances d'Avaujour, **une pièce de terre** sous labour, dite *Cosquerou*, ayant ses fossés au cerne, contenant environ 1 hectare, joignant du nord sur Pierre Trolod, du midi sur M. Joseph Le Gall, et du couchant à M. Poullouin.

Clause de réunion : Jouissance par mains au 29 septembre 1908.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication en cas d'offre suffisante.

Pour visiter s'adresser à M. et M<sup>me</sup> CLÉMENT, du bourg de St-Péver, et pour tous renseignements à M<sup>e</sup> COLIN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp

**A VENDRE** de gré à gré. — I.

En la Commune de Belle-Isle-en-Terre, la **Métairie du Pouillou**, consistant en édifices d'habitation et d'exploitation et terres de différentes natures, d'une contenance totale d'environ 13 hectares 50 ares, affermée à M. Franc. LOARER jusqu'au 29 septembre 1910, moyennant un fermage annuel de 830 fr.

II. En la Commune de Louargat, la **Propriété de Kerréro**, consistant en édifices d'habitation et d'exploitation et terres de différentes natures d'une contenance d'environ 8 hectares, affermée jusqu'au 29 septembre 1914 à M. Thomas LE GALL, moyennant un fermage annuel de 600 fr.

III. En la Commune de Tréglamou, au village de Restourneac et dépendances, **un corps de Ferme**, consistant en : édifices d'habitation et d'exploitation et terres d'une contenance totale d'environ 4 hectares 50 ares, affermée à M. Louis PARISCOAT, moyennant un fermage annuel de 375 fr., plus l'acquit des impôts.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> COLIN, notaire.

**A VENDRE** au Bois de la Salle, en Pléguen, 130 cordes de bois à feu (châtaignier et sapin), à 6 fr. 50 la corde. S'adresser au Garde du Bois de la Salle.

**AU PÊCHEUR BRETON**

Ancienne Maison E. JOUAN, Armurier

**- L. HUBERT -**

SUCCESEUR

5, Rue des Ponts St-Michel, GUINGAMP

Messieurs les Chasseurs et Pêcheurs sont informés qu'ils trouve-

ront comme par le passé, en mon Magasin, situé 5, rue des Ponts St-Michel à Guingamp, tous les articles dont ils auraient besoin, tels que :

**Armes en tous genres, Articles de chasse, Accessoires, Munitions, Poudre, Balles, Plombs, Douilles, etc.**

ainsi qu'un **Grand Choix d'Articles de Pêche.**

La Maison se charge également de la **Remise à Neuf des Armes**, ainsi que de toutes les **Réparations** concernant ces divers Articles.

Bronzage, Nickelage, Nettoyage et Réparations de Candelabres, Lustres, etc.

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

Le Gérant, E. GEFFROY.

**CHEMINS DE FER DE L'OUEST**

**Heures des Arrivées et Départs de Guingamp**

Trains venant de Brest		Trains venant de Paris	
Arrivées :	Départs :	Arrivées :	Départs :
9 h. 3 m.	7 h. 9	4 h. 15	4 h. 17
9 41 m.	9 7	5 26	5 32
11 40 m.	9 51	6 42	6 47
2 31 s.	11 46	8 42	8 47
5 3 s.	2 37	11 5	11 16
7 23 s.	5 13	2 9	2 19
10 9 s.	7 25	5 30	5 34
10 40 s.	10 15	7 21	7 31
	10 45	11 28	

**SOCIETE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES**

**MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1908**

**GUINGAMP à PAIMPOL**

GARES	TRAINS REGULIERS MIXTES				
	21 1. 2. 3. cl.	21 bis ETP 1. 2. 3. cl.	23 1. 2. 3. cl.	25 1. 2. 3. cl.	27 1. 2. 3. cl.
GUINGAMP . . . . . Dép.	7 10	10 10	12 10	2 56	7 40
Trégonneau-Squiffiec . . . . .	7 36	10 37	12 36	3 22	8 6
Plouéc . . . . .	7 53	10 51	12 51	3 33	8 19
Halte de Pontrieux . . . . .	8 6	11 2	1 4	3 45	8 30
Pontrieux . . . . .	8 13	11 11	1 11	3 53	8 39
Frynaudour (arrêt) . . . . .	8 27	11 22	1 24	4 4	8 50
Plourivo-Lézardrieux . . . . .	8 35	11 33	1 35	4 15	9 1
PAIMPOL . . . . . Arr.	8 48	11 45	1 48	4 26	9 13
	matin	matin	soir	soir	soir

**PAIMPOL à GUINGAMP**

GARES	TRAINS REGULIERS MIXTES				
	20 ETP 1. 2. 3. cl.	22 1. 2. 3. cl.	24 1. 2. 3. cl.	26 1. 2. 3. cl.	28 1. 2. 3. cl.
PAIMPOL . . . . . Dép.	5 »	6 47	9 50	3 10	8 »
Plourivo-Lézardrieux . . . . .	5 13	7 »	10 2	3 23	8 13
Frynaudour (arrêt) . . . . .	5 26	7 13	10 14	3 36	8 26
Pontrieux . . . . .	5 38	7 28	10 28	3 50	8 40
Halte de Pontrieux . . . . .	5 41	7 32	10 32	3 54	8 45
Plouéc . . . . .	5 59	7 52	10 52	4 16	9 7
Trégonneau-Squiffiec . . . . .	6 11	8 5	11 2	4 27	9 18
GUINGAMP . . . . . Arr.	6 33	8 31	11 23	4 50	9 40
	matin	matin	matin	soir	soir

**GUINGAMP à CARHAIX**

GARES	TRAINS REGULIERS MIXTES			
	12 1. 2. 3. cl.	14 1. 2. 3. cl.	16 1. 2. 3. cl.	18 1. 2. 3. cl.
GUINGAMP . . . . . Dép.	6 55	12 »	2 50	7 45
Moustéris-Bourbriac . . . . .	7 29	12 27	3 17	8 12
Pont-Melvez . . . . .	8 »	12 47	3 37	8 35
Plougouver . . . . .	8 20	12 58	3 49	8 49
Callac . . . . .	8 52	1 15	4 10	9 10
Le Pénity (halte) . . . . .	9 7	1 33	4 24	9 24
Carnoët-Locarn . . . . .	9 15	1 40	4 31	9 31
CARHAIX . . . . . Arr.	9 35	2 4	4 55	9 50
	matin	soir	soir	soir

**CARHAIX à GUINGAMP**

GARES	TRAINS REGULIERS MIXTES			
	11 1. 2. 3. cl.	13 1. 2. 3. cl.	15 1. 2. 3. cl.	17 1. 2. 3. cl.
CARHAIX . . . . . Dép.	5 49	9 43	2 15	7 40
Carnoët-Locarn . . . . .	6 6	10 1	2 35	7 58
Le Pénity (halte) . . . . .	6 13	10 8	2 42	8 5
Callac . . . . .	6 32	10 23	3 18	8 23
Plougouver . . . . .	6 56	10 45	3 53	8 48
Pont-Melvez . . . . .	7 8	10 55	4 12	9 »
Moustéris-Bourbriac . . . . .	7 26	11 12	4 30	9 16
GUINGAMP . . . . . Arr.	7 49	11 33	4 55	9 36
	matin	matin	soir	soir

**IMPRIMERIE** ANCIENNE - IMPRIMERIE LE GOAZIOU

**Toullec & Geffroy**

37, PLACE DU CENTRE, 37

**GUINGAMP**

**MAISON DE CONFIANCE**

se recommandant par la modicité de ses prix et son travail parfait

**AU BAS DE LA PLACE DU CENTRE GUINGAMP**

**SPÉCIALITÉS :**

LETTRES DE MARIAGES  
D'OCTAVE & D'ANNIVERSAIRE

*livrées 2 heures après la commande*

---

**AFFICHES de tous Formats**

EN NOIR & EN COULEURS

LIVRÉES PAR RETOUR DU COURRIER

---

Enveloppes, Factures, En-têtes de Lettres, Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Carnets à souche, Circulaires, Prospectus, Programmes, Chemises pour Dossiers, Mémoires, Reçus, Registres, Traités, etc...

BROCHURES - VOLUMES - CATALOGUES

**IMPRIMÉS DE MAIRIES**